

ID: 073-217302058-20250207-20250103-DE

DEPARTEMENT	
DE LA SAVOIE	

COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ν	om	bre	de	cons	seill	ers
	••••	~. ~		00110	, 0, , , ,	0.0

En exercice	Présents	Votants	Absents
10	8	9	2 dont 1 pouvoir

Séance du 07 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.

Date de convocation : 28/01/2025

Présents: Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.

Date d'affichage de la délibération : 13/02/2025

Elu excusé ayant donné pouvoir : Carl GINET a donné pouvoir à André DAZY

Absente . Laurence BERGER

Secrétaire de séance : Romain VIGIER.

<u>Délibération n°2025 01 03</u>: Autorisation de remboursement des frais postaux à Marine BRAND et André DAZY

La cartouche d'encre de la machine à affranchir est vide depuis plusieurs semaines et n'a pas été remplacée. En effet, avec la dématérialisation, le coût de l'abonnement et des cartouches n'est plus intéressant. Il a donc été décidé de ne pas racheter de cartouches d'encre et que l'abonnement prenant fin en juin 2025 serait résilié à cette date (un courrier de résiliation a d'ores et déjà été envoyé).

Les frais d'affranchissement seront payés grâce à la carte de pro de La Poste (commandée).

Cependant, des difficultés ayant été rencontrées pour la mise en place de ce nouveau mode de paiement et la carte n'ayant été reçue que le 04/02/2025 des frais postaux ont été engagés par l'agent technique Marine BRAND et le Maire André DAZY.

Aucun autre moyen de paiement n'étant possible à ce moment là, une autorisation de remboursement est donc demandée pour les frais postaux engagés ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le remboursement des frais postaux engagés à Marine BRAND et André DAZY
Vote : 8 voix pour - 1 abstention.

Le secrétaire de séance, Romain VIGIER

du conte

Le Maire, André DAZY

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID: 073-217302058-20250207-20250103-DE